

Ruhengeri, le 29 septembre 1959.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERRI  
-----



A Monsieur le Juge du Tribunal de Parquet

à

KIGALI.-



Monsieur le Juge,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir copie du jugement 6134 du tribunal de Chefferie Buhoma-Rwankeri en vous demandant de l'annuler.-

Le défendeur Ntezamatwi n'avait pas de mandat pour représenter le véritable propriétaire des terres, le pasteur adventiste Sembagare.-

En cas d'annulation; je vous demanderais de renvoyer l'affaire à la compétence du tribunal de territoire.-

L'Administrateur de Territoire

DE MAN.J.-